



Bonny David, Flechtner Olivier

Pour une école fribourgeoise avec des activités sportives, artistiques et culturelles variées pour tous les élèves

Cosignataires : 0

Déposée le : 06.02.2018

Acceptée le : 08.02.2018

Destinataires : Conseil d'Etat

Transmission le : 08.02.2018

**Texte accepté par le Grand Conseil
102 voix pour / 0 contre / 0 abstentions**

Dépôt et développement

A la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 concernant la participation des parents aux frais scolaires, l'école doit être gratuite. De fait, la plupart des communes fribourgeoises ne sont et ne seront pas en mesure de se substituer aux parents pour couvrir les frais des activités sportives, artistiques et culturelles découlant de cet arrêt. En fonction des communes, de très nombreuses activités pour les élèves du canton de Fribourg risquent bel et bien de disparaître, au détriment de nos jeunes !

Par conséquent, nous demandons au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre afin de garantir une école fribourgeoise à une seule vitesse offrant une formation complète avec des activités sportives, artistiques et culturelles variées pour tous les élèves telles qu'elles ont existé jusqu'à aujourd'hui.

—